



## refus de résoudre surendettement

Par **Renault6444**, le **23/01/2024** à **22:40**

Mon ex et moi sommes divorcés, avant cette date nous étions surendettés mais mon ex au dernier moment a refusé de signer le dossier ne se sentant pas concernée car pas solvable. Bien sûr elle n'a pas pris le relais des paiements et les majorations se sont accumulées. J'en ai contesté une pour laquelle j'ai été assigné au tribunal par le cautionnaire du crédit, je reconnaissais la dette initiale mais pas les majorations et pénalités. Au final je suis reconnu co-responsable de la dette car la banque a averti mon ex par courrier qu'elle n'a jamais reçu (elle n'a pas fait son changement d'adresse), et c'est suffisant comme procédure.

Nous devons vendre notre maison que j'occupe avec mes enfants, (elle en a perdu la garde pour des raisons de violence) mais mon ex refuse de vendre.

Elle a fait un dossier de surendettement dans un premier temps, puis, il semble qu'elle soit au RSA, elle ne risque pas de se faire saisir grand chose donc elle ne reconduit pas sa démarche de dossier de surendettement, et le créancier m'a indiqué qu'il allait pouvoir entamer des démarches de saisie immobilière. Mon ex n'a rien à y perdre puisqu'elle n'a plus le droit d'y venir, mais moi je risque de me retrouver à la rue avec mes enfants.

Je ne vois pas de solutions pour m'en sortir alors que j'ai un acheteur depuis plusieurs années, qui dispose du capital.

Entre mon premier moratoire et la vente de la maison, il restait 20.000€ à rembourser et tout était réglé, j'acceptais de tout régler, mais aujourd'hui, c'est 50 ou 60.000€ qu'il faut rembourser.

J'ai déjà demandé une vente forcée, mais le juge me l'a refusé.

Pouvez-vous m'aider SVP

Par **Marck.ESP**, le **24/01/2024** à **09:22**

Bonjour

Êtes-vous assisté par une association ou un avocat ?